

District 140 des transports

Message du président – 1^{er} avril 2016

Le gouvernement n'a pas fait ses devoirs dans le dossier du projet de loi C-10

Les libéraux modifient la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada

Le VPG canadien, Dave Ritchie, a souvent affirmé que les gouvernements peuvent changer la vie des travailleurs canadiens d'un simple trait de plume. Le 24 mars 2016, les libéraux fédéraux ont fait justement cela.

Le ministre fédéral des Transports, Marc Garneau, a déposé un projet de loi (C-10) visant à modifier la *Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada*. Les modifications permettent à Air Canada de gérer le type ou le volume des travaux d'entretien effectués sur son parc d'avions au Canada. Le projet de loi a été déposé le jeudi 24 mars dernier, tout juste avant le congé de Pâques, dans l'espoir que personne ne s'en rende compte. Si vous ne saviez pas autrement, vous pourriez penser que les conservateurs étaient encore au pouvoir. Ça sent mauvais, ça sent comme dans les années Harper!

Le ministre Garneau a déclaré que son gouvernement [libéral] avait fait ses devoirs avant de prendre cette décision. **C'est prendre les gens pour des valises!** Si le gouvernement avait fait ses devoirs, il aurait su qu'Air Canada a des hangars inoccupés un peu partout au Canada où il pourrait faire effectuer les vérifications de maintenance sur ses avions. Aussi, plusieurs entreprises (AJW Technique, Lockheed Martin et MTU Maintenance Canada) exploitent des centres de révision de moteurs à Montréal et à Vancouver. Si le gouvernement libéral avait fait ses devoirs, il serait arrivé à la conclusion que les travaux d'entretien lourd et de révision d'Air Canada pourraient être effectués ici même au Canada, comme il se devrait.

Le gouvernement s'est laissé convaincre par les vagues promesses d'Air Canada concernant la création d'un centre d'excellence pour les nouveaux avions CSeries 300 ainsi que l'engagement du transporteur national de faire effectuer l'entretien lourd de cet appareil au Québec pendant une période de 20 ans suivant la livraison des premiers avions en 2019. Cependant, qu'en est-il du reste du parc existant?

La réponse du gouvernement fut un simple trait de plume : le projet de loi C-10. Notre syndicat n'a jamais été consulté, l'expertise de nos membres dans l'entretien lourd n'a jamais été reconnue et, en fait, le gouvernement n'a même pas fait preuve d'un minimum de diligence raisonnable quant aux dommages irréparables que ces modifications pourraient causer à ce secteur important. Grâce à ce projet de loi, Air Canada est libéré de ses obligations à l'égard de nos membres ainsi qu'à l'égard des villes de Mississauga, Montréal et Vancouver. En fait, le

transporteur n'a plus aucune obligation envers une industrie qui emploie des travailleurs très qualifiés et bien rémunérés!

Le moment est venu pour tous les membres canadiens de l'AIM de prendre leur stylo en main et d'envoyer un mot à leur membre de la députation fédérale : ce projet de loi est dévastateur pour le secteur de l'entretien des avions. Dites à votre député ou députée que la *Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada* ne doit être modifiée d'aucune façon en ce moment, car Air Canada doit faire sa part pour rebâtir cette industrie essentielle.

Vous trouverez sur notre site Web des modèles de lettre que vous pourrez envoyer à votre député ou députée. Installez-vous devant l'ordinateur, remplissez-la, signez-la et envoyez-la à votre député ou députée. Si vous ne connaissez l'adresse de votre député ou députée, cliquez sur <http://www.parl.gc.ca/Parliamentarians/fr/members> où vous trouverez ses coordonnées détaillées.

Fred Hospes

Président et directeur général

District des transports 140 de l'AIMTA